

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE DERVAL

Par arrêté préfectoral n° 2013/ICPE/12 en date du **16 JAN. 2013** une enquête publique est ouverte à la mairie de DERVAL, pendant une période de 31 jours du 11 février 2013 au 13 mars 2013 inclus, portant sur la demande présentée par la S.A. DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une plate forme logistique située à DERVAL, ZAC des Estuaires.

Cet établissement est soumis à autorisation sous les numéros 1510 1°, 1530 1°, 2663 1 a, à enregistrement sous le numéro 2663 2° b et à déclaration sous le numéro 2925 de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Claude HENRY, ingénieur territorial en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Gilbert COSTEDOAT, ingénieur en chef des études et techniques d'armement en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de DERVAL, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- lundi 11 février 2013	de 9 H 00 à 12 H 00
- mardi 19 février 2013	de 14 H 00 à 17 H 00
- mercredi 27 février 2013	de 9 H 00 à 12 H 00
- vendredi 8 mars 2013	de 14 H 00 à 17 H 00
- mercredi 13 mars 2013	de 14 H 00 à 17 H 00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale. Il pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de DERVAL aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de DERVAL.

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.pref.gouv.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de DERVAL pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la S.A. DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.